

Province de Québec
Municipalité de Saint-Adrien

À la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi dix août deux mille vingt (10-08-20) à vingt heures à la salle du conseil au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien et à laquelle étaient présents, le maire monsieur Pierre Therrien et les conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard (absent)

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

RÈGLEMENT N° 366

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 145 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 145 000 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2020 et que le premier projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU que le deuxième projet de règlement a été déposé à la séance du 6 juillet 2020 ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 145 000 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 145 000 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

.....
Maryse Ducharme, dma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

Avis de motion : 1^{er} juin 2020

Adoption du premier projet de règlement : 1^{er} juin 2020

Adoption du deuxième projet de règlement : 6 juillet 2020

Adoption du règlement : 10 août 2020

Avis public : 12 août 2020

